



VILLE DE LA GRAND'CROIX

2, rue Jean Jaurès - (42320)

DECISION N°03-2023/09

Fourniture et pose de bancs de vestiaires – Espace Roger Rivière à La Grand' Croix

Le Maire

*Publié sur le site internet de la
commune le 15 mars 2023
NOM prénom et qualité de l'auteur
de l'acte : Luc FRANCOIS, maire*

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette Assemblée

VU le décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 et l'ordonnance N°2018-1074 du 26 novembre 2018 sur la réglementation des marchés publics

VU l'article 2122-8 du code de la commande publique sur la passation des marchés sans publicité ni mise en concurrence

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire

CONSIDERANT que la commune a fait plusieurs demandes de devis pour la fourniture et la pose de bancs de vestiaires pour l'espace Roger Rivière à La Grand' Croix (42)

CONSIDERANT que les crédits nécessaires au paiement de cette commande sont inscrits au budget

DECIDE

Article 1^{er} : après analyse des offres reçues, l'entreprise **MARTY SPORTS** (07130 Saint-Peray), est retenue pour un montant de 17 617.27 € HT soit 21 140.72 € TTC.

Article 2 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors du prochain Conseil Municipal.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont un extrait sera affiché en Mairie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20230314-03-2023-09-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Publication : 15/03/2023

le maire, Luc FRANCOIS

Fait à La Grand' Croix, le 14 mars 2023

Le Maire,
Luc FRANÇOIS